

SIGNALISATION FAVORABLE À LA MOBILITÉ DOUCE



Des évolutions légales sont intervenues durant les 10 dernières années et reflètent des changements dans les besoins et attentes des usagers. Ainsi, l'arsenal réglementaire à disposition pour favoriser la mobilité douce est devenu plus large et la Ville de Pully a prévu la révision de certains signaux, en particulier :

- La signalisation des impasses, en y ajoutant systématiquement une indication des exceptions
- La signalisation autorisant le tourner-à-droite cycliste aux feux rouges
- La signalisation des sens uniques, avec exceptions pour les cycles
- La mise en place de nouvelles zones 30

Ces modifications sont proposées dans une logique d'utilisation éclairée des normes, de proportionnalité des restrictions de trafic et de limitation du nombre de signaux. Afin de favoriser le respect des signaux et leur bonne compréhension, un traitement systématique à l'échelle du territoire a été recherchée.

Une signalisation cohérente et judicieuse améliore l'accessibilité à pied et à vélo et permet de limiter les détours. Elle favorise la mobilité douce et le respect des règles. La Ville de Pully souhaite diminuer le nombre de restrictions destinées aux mobilités douces et homogénéiser certaines signalisations. Les buts recherchés sont la promotion de la mobilité douce et l'amélioration du respect de la signalisation, grâce à sa simplification et sa proportionnalité.

Une impasse est-elle valable pour tout le monde ? Il est souvent possible de poursuivre à pied ou à vélo, grâce à un sentier ou un contresens cyclable. Adapter les panneaux permet de mieux indiquer les réelles limitations.

Le sens unique oblige à faire des détours. C'est parfois nécessaire quand il est impossible de se croiser. Puisque les vélos ont besoin de moins place que les voitures pour circuler, seuls certains sens unique doivent leur être imposé.

Dans certaines situations, il est possible de transformer un feu rouge en stop pour les vélos qui souhaitent tourner à droite. Le feu est alors muni d'une plaque indicatrice.

Interdire la circulation sur une route publique vise en général à protéger les quartiers des nuisances générées par la circulation motorisée. Le choix du panneau approprié permet aussi

FICHE TECHNIQUE

TYPE

Mobilité

ÉTAT

Travaux en cours

RÉFÉRENCES

Direction des travaux et des services industriels -
021 721 32 00

Direction de l'urbanisme et de l'environnement -
021 721 37 00

GRANDES ÉTAPES

ÉTÉ - AUTOMNE 2023

Mise en oeuvre

JUIN 2023

Publication dans la feuille des avis officiels

2021 - 2022

Inventaires et études

VOTRE AVIS

[Des questions ? Des commentaires ?](#)
[Écrivez-nous !](#)

de favoriser la mobilité douce : le trafic est réduit, ce qui offre des itinéraires cyclables alternatifs, plus sûrs ou agréables.

Documents de références



Dernière mise à jour 16.06.2023

Protection des données

LES AUTRES SITES DE PULLY



LA MUETTE
espaces littéraires



SUIVEZ PULLY SUR

En poursuivant sa navigation sur le présent site web, l'utilisateur accepte sans réserve :

- les termes et conditions des présentes [conditions générales](#)
- [l'utilisation de cookies](#) pour proposer du contenu personnalisé

DESIGNED BY **Accepter** POWERED BY